

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 14 juin 2024

### MOBILITÉ

#### **Pass Métropole Scolaire : La rentrée se prépare dès le mois de juin**

**Avec le Pass Métropole Scolaire, les parents peuvent inscrire leurs enfants aux réseaux de transports métropolitains dès le 17 juin. Autorité organisatrice des transports scolaires, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose un Pass Métropole Scolaire à destination des enfants et adolescents résidants sur le territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence et scolarisés de la maternelle à la Terminale, dans un établissement public ou privé sous convention avec l'état.**

#### **Deux formules suivant les besoins de déplacements :**

- **Le pass Métropole scolaire sans RTM à 60€/an.** Il permet de circuler sur toutes les lignes lebus, lecar et les lignes de transport scolaires sur tout le territoire métropolitain, **sauf** lebus, lemétro et letram sur le secteur de Marseille/Septèmes-les-Vallons.
- **Le pass Métropole scolaire avec RTM à 220€/an.** Il permet de circuler sur toutes les lignes lebus, lecar et les lignes de transport scolaires sur tout le territoire métropolitain, **y compris** lebus, lemétro et letram sur le secteur de Marseille/Septèmes-les-Vallons.

#### **Quel que soit l'abonnement choisi, le Pass Métropole Scolaire permet de circuler :**

- tous les jours de la semaine, y compris le week-end,
- tous les jours de l'année, y compris pendant les vacances scolaires et d'été.

#### **Une inscription simple, dès le 17 juin :**

Rendez-vous sur : <https://www.lametropolemobilite.fr>, rubrique « transports scolaires ». Les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas s'inscrire en ligne peuvent appeler le **0800 713 137** (service et appel gratuits) pour connaître le lieu d'inscription le plus proche de chez elles.

- Du lundi au samedi : 7h-19h (sans interruption)
- Dimanche et jours fériés : 8h30-12h30 et 13h-18h

**Attention : pour les abonnés RTM, information et inscription sur le site [rtm.fr](http://rtm.fr).**

**Conscientes des possibles difficultés financières de certaines familles en cette période compliquée, la Métropole donne la possibilité d'étaler le paiement du montant total (le montant total est égal ou supérieur à 60€ par enfant, pour les inscriptions effectuées en ligne avant le 30 septembre) en 3 fois. Le tarif indiqué sur le site, lors de l'inscription, tient automatiquement compte de la situation particulière de chacun (boursier, titulaire de la complémentaire santé solidaire, famille nombreuse, prise en charge communale).**

**Le Pass Métropole scolaire est valable un an, à partir de la première validation du titre de transport. Afin que les enfants puissent obtenir leur pass pour la rentrée de septembre, il est impératif de s'inscrire avant le 15 août 2024**